

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_020 | Réforme, Contre-Réforme.CollectionBoite_020-19-chem | Direction spirituelle. XVIe - XVIIe siècles. ItemA. Rayez. La direction spirituelle et la confession](#)

A. Rayez. La direction spirituelle et la confession

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0648

SourceBoite_020-19-chem | Direction spirituelle. XVIe - XVIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

A Rayes
Dict de spiritualité
II. est. 1106.

La direction spirituelle
et la confession

646

Picure de soto : Tractatus de institutione
sacerdotum qui sub episcopis antea suum curam
gerunt. (1558)

De la chap De ratione medendi proce-
lis quatuor pertinet ad spiritualia iudicia, il
dit que le spiritualistes medici ne sont ni
membres des ministres scholastiques.

1. ils doivent aider à prévenir la difficulté
et à progresser.
2. se procurer des causes, de l'ouvrage, de
moyens de rectifier.
3. établir la discipline de l'élite d'un de plus haut
4. Fixer des méthodes spirituelles :
 - oeuvre satisfaisante
 - oeuvre de miséricorde
 - oeuvre spirituelle.

(fol. 388-398)
de éd. de 1560



pas de verso